



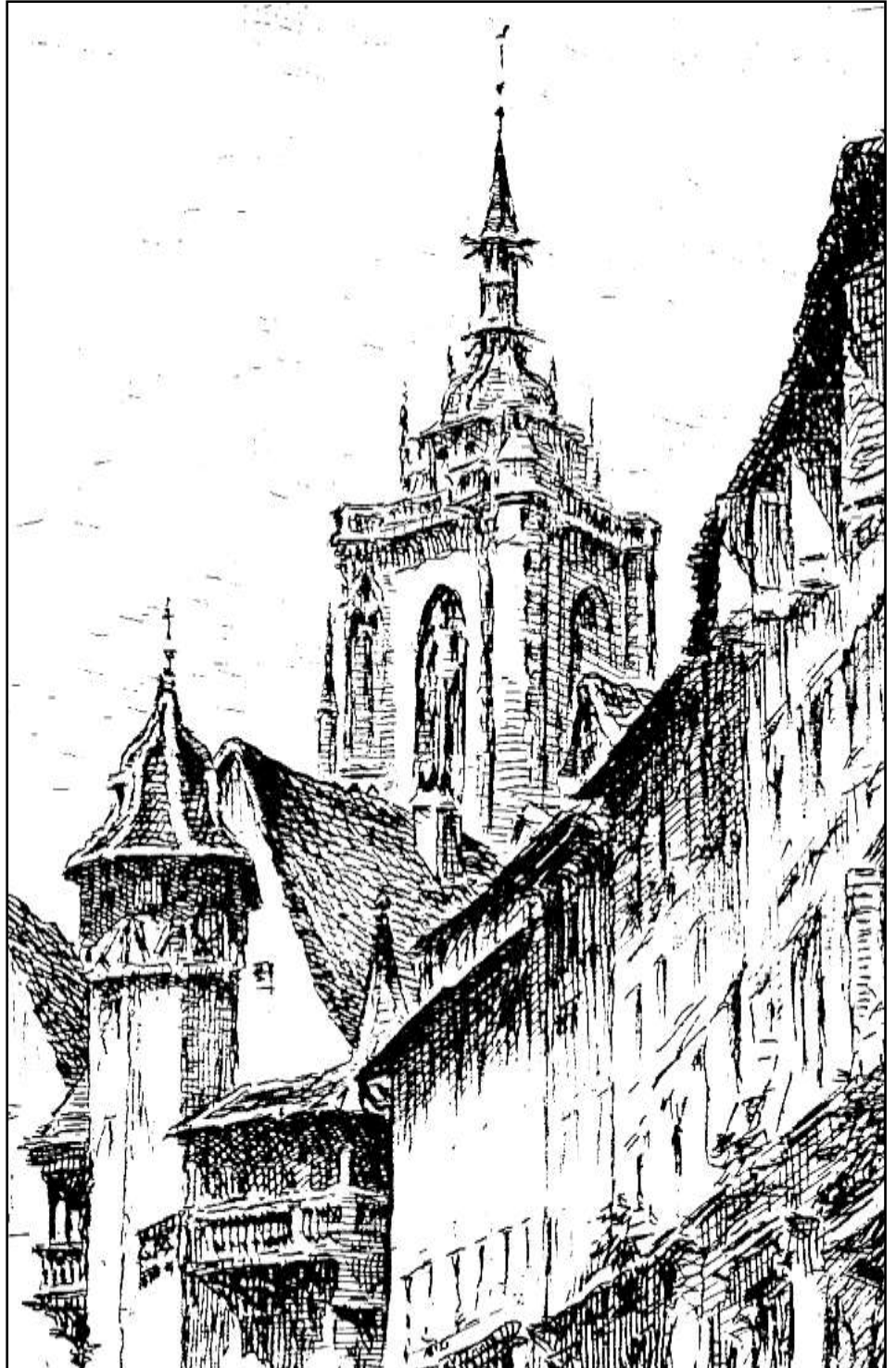
Colmar

STENOGRAMME

50^{ème} Séance

du

25 mars 2019



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Mes chers collègues, je vous salue toutes et tous. Merci pour votre ponctualité. J'ouvre cette séance de travail du Conseil Municipal.

Dans un premier temps, j'ai des excuses à vous présenter. M SISSLER donne procuration à M. HANAUER, lequel présentera dès lors les points 25, 26 et 27. Mme GANTER, M. DREYFUSS, Mme LOUIS, Mme HUTSCHKA, M. GRUNENWALD, M. YILDIZ, M. DENECHAUD, Mme FUHRMANN, Mme BENNAGHMOUCH et Mme BRANDALISE donnent respectivement pouvoir au 1^{er} Adjoint, à votre serviteur, à M. BRUGGER, M. DENZER-FIGUE, Mme DE CARVALHO, Mme DENEUVILLE, Mme VALENTIN, M. MEISTERMANN, M. SPAETY et M. OUADI.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité, Mme DENEUVILLE est toujours disponible. Nous proposons le Directeur Général des Services comme suppléant. Est-ce que les deux sont acceptés ? Cela semble être le cas. Ils sont installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 4 février 2019 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une seule communication. C'est une satisfaction puisque l'Association des Commerçants du Marché Couvert de Colmar est lauréate au titre du Panonceau d'Or dans le cadre du challenge national du commerce et des services qui s'est déroulé du 6 au 8 février sous le patronage de CCI France et le soutien de leur corporation. Ce challenge est une occasion unique de récompenser les commerçants de nos territoires pour leur action, leur prestation et leur dynamisme. Nous pouvons être heureux tout en félicitant le Président SALA et toute son équipe qui l'a accompagné dans ses travaux.

Cela étant dit, je donne la parole à M. JAEGY pour la présentation du point 5.

5. Dotation de soutien à l'investissement public local 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions relatives à cette présentation ? Nous avons parallèlement une même présentation de dossier pour Colmar Agglomération puisque les deux sont complémentaires et s'articulent de la même façon, Cœur de Ville étant supporté par deux collectivités tant par la

Ville de Colmar que par Colmar Agglomération. De par cette présentation articulée, nous arrivons également à valoriser quelques dossiers importants qui concernent la Ville et l'intercommunalité.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

6. Mise en place d'une charte éthique du mécénat.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Mise en place d'un mécénat pour les Dominicains de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions relatives à cette présentation ponctuelle ? En complément d'information sur la méthode, M. l'Adjoint en a parlé, nous avons testé la manœuvre avec la valorisation par la lumière pour le mois de décembre. Là, nous nous orientons vers le gros chantier de la bibliothèque des Dominicains. Volontairement, nous avons mis sous le coude le mécénat pour la valorisation par la lumière parce que nous ne pouvons pas nous permettre de nous disperser devant les mécènes. Je dois apporter une précision. Nous avons un ambassadeur de la Ville de Colmar qui travaille sur le sujet. En l'occurrence, il s'agit de Francis REBERT qui est à la retraite depuis quelques mois. Il s'est proposé de piloter cette opération en tant que spécialiste de la matière puisque venant de l'entreprise LIEBHERR. Il a vu pas mal de choses se passer au niveau des entreprises. Il a proposé sa disponibilité pour travailler sur le sujet d'autant plus que depuis sa mise à la retraite, il assume d'importantes fonctions dans le monde des assurances qui lui ouvrent différentes portes d'une façon supplémentaire.

Nous avons donc mis sous le coude tout ce que nous faisons concernant la valorisation par la lumière, donc l'opération Cœur de Ville, pour promouvoir le mécénat à travers cette opération qu'est la bibliothèque des Dominicains, chantier de référence. Je pense également que nous pouvons rendre ce chantier d'une façon plus lisible à travers la richesse patrimoniale en rapport avec le manuscrit puisque sur tout le patrimoine que nous possédons, nous sommes le deuxième patrimoine de France après la Bibliothèque Nationale. Cela encourage les entreprises à s'installer à côté de la Ville de Colmar à travers un mécénat, d'autant plus que le régime fiscal est aujourd'hui

favorable. En effet, la dépense nette représente un tiers du montant de mécénat apporté, ce qui peut être un avantage pour l'une ou l'autre entreprise qui tient à entrer dans ce dispositif.

Nous avons ici un cas très ponctuel. Les démarches sont plutôt bien parties à hauteur de M. Francis REBERT et nous pensons pouvoir compléter le financement pour soulager l'apport fiscal apporté au financement de cette importante opération. C'est vraiment l'opération test qui nous permet de voir ce qu'il a été possible de faire à travers le mécénat à hauteur de cet important projet qu'est la Bibliothèque des Dominicains. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je fais voter le rapport. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

8. Réitération de garantie suite au réaménagement de deux prêts en un seul prêt de deux lignes par DOMIAL auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 108 795,59 euros.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Nous sommes là dans le processus habituel, mais dès qu'il y a une modification du contrat de base, faut-il à chaque fois revenir vers les assemblées délibérantes pour que ces dernières s'adaptent également à la négociation qui avait été engagée par l'emprunteur. Il n'y a pas de question. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

9. Aide à la vie associative culturelle - 1ère tranche 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

10. Subventions aux associations culturelles 1ère tranche et subventions aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires 2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe, je crois qu'il faut dire que le carnaval était spécialement réussi cette année.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Oui, particulièrement. C'est vrai, c'est l'occasion de le relever. C'était une très belle édition qui a été très appréciée par les Colmariens.

M. le Maire MEYER : Le ton y était, mais le cachet des chars était remarquable.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Tout à fait.

11. Prix de soutien 2019 de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.
Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

12. Convention de partenariat et de financement 2019-2023 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar pour la mise en œuvre du projet d'établissement du Conservatoire de Colmar dans le cadre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. M. le Maire. En complément de ce point, nous nous attendions à trouver sur table un point divers ou un point supplémentaire concernant la création d'un poste de directrice adjointe au Conservatoire puisque, *a priori*, si on en croit la presse, ce poste est créé et la personne démarre ses fonctions dès demain. Nous nous questionnons. Comment peut-on démarrer demain sur un poste qui n'est pas créé ? Ce poste ne peut pas être créé s'il n'est pas soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : La création de ce poste apparaît dans le point 15.

M. le Maire MEYER : Vous avez un peu d'avance à l'allumage.

Mme VALENTIN : Je n'ai pas vu cela.

M. le Maire MEYER : Nous allons parler de cela au point 15.

Mme VALENTIN : D'accord, c'est dans le tableau des effectifs, donc nous y reviendrons. Pas de problème.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Effectivement, nous aborderons ce poste au point 15. Néanmoins, cette convention est somme toute classique. Elle ne modifie pas grandement le fonctionnement du Conservatoire, me semble-t-il, à moins que vous me contredisiez. Aussi, j'ai du mal à comprendre pourquoi la création de ce poste de directrice adjointe. Ce qui m'étonne est que les actions menées depuis quelques années sont reconduites à travers cette convention et vous annoncez dans la presse de ce matin et dans le rapport que nous avons eu ce jeudi la création de ce poste de directrice adjointe.

Ce qui est encore surprenant est que ce nouveau poste de cadre devrait être occupé par l'actuelle directrice. Vous l'aviez choisie il y a cinq ans après le départ à la retraite de M. MAEGEY et aujourd'hui, vous la rétrogradez. Je ne sais pas si c'est une mise au placard et quels en sont les motifs. Pour sanctionner quelqu'un, faut-il créer un poste d'autant plus que depuis quelques années, vous vous faites le chantre de la gestion rigoureuse du budget de fonctionnement ? Là, vous créez un poste de cadre A, pas un des moins chers. Il est vrai que depuis quelque temps, nous entendons aussi des soucis au niveau du Conservatoire, notamment une demande de la part des usagers et des professionnels qui y sont d'avoir des postes supplémentaires parce qu'actuellement, ce sont les parents qui sont souvent mis à contribution pour pallier le manque de personnel, notamment pour transporter les affaires lorsqu'il y a concert ou échanger le matériel d'une salle à l'autre.

Je ne comprends pas pourquoi ne pas répondre à la demande des usagers du Conservatoire pour ce genre de poste de personnel dont ils font la demande et de créer un poste de cadre A dont manifestement il n'y a pas d'explication, à moins que vous nous la donniez ce soir.

M. le Maire MEYER : Chaque chose en son temps. Ce n'est pas l'objet de ce rapport. Nous parlerons tout à l'heure de la création du poste sous un point suivant. Il ne faut pas mélanger. Chaque chose a sa place.

D'abord, je fais voter sur ce rapport. Nous ouvrirons de nouveau la discussion sous le rapport dont il sera question tout à l'heure.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

13. Attribution de l'aide financière pour l'acquisition d'une tablette numérique année scolaire 2018-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Mise à jour de l'organigramme commun à la Ville de Colmar et à Colmar Agglomération et de la convention des mises à disposition de personnel.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Mise à jour du tableau des effectifs au 01.03.2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN, là, vous êtes en plein dedans.

Mme VALENTIN : Merci, M. le Maire, mais j'avoue que j'ai bien lu tous les postes décrits, en tout cas dont le nom est inscrit, et je ne trouve pas un poste d'adjointe au Conservatoire. Pouvez-vous me dire à quel endroit ? Je l'imaginai dans la filière culturelle, je ne vois pas de poste d'adjointe, de directrice ou de directrice adjointe. Donnez-moi la dénomination à quel endroit.

M. l'Adj. WEISS : Le dernier paragraphe des emplois budgétaires.

Mme VALENTIN : Avouez que tout est fait pour que nous ne nous y retrouvions pas. Il n'empêche que nous nous étonnons quand même de la création d'un poste de directeur adjoint alors que nous devons maîtriser les dépenses de fonctionnement. Les usagers, M. HILBERT l'a dit, mais aussi des professeurs qui ont écrit dans ce sens se plaignent du manque de personnel. Les parents sont contraints d'aider au transport du matériel pour les concerts ou d'une salle à l'autre. Pourquoi ne pas régler ce problème en priorité à moindres frais au lieu de créer un deuxième poste de cadre A à la tête de cet établissement qui fonctionne avec une directrice ou un directeur et ce sans trop de difficulté jusqu'à présent, je crois ? Quelles nouvelles missions y aurait-il au Conservatoire pour que cela nécessite un poste de directeur et de directeur adjoint ? Nous avons également entendu que cette création de poste a pour but de rétrograder l'actuelle directrice, ce qui peut être assimilé à une mesure de sanction. Si tel est le cas, pouvez-vous nous en donner le motif ?

Quoi qu'il en soit, si vous avez effectivement décidé d'affecter Mme SANGLIER au poste de directrice adjointe, deux remarques nous semblent importantes. Tout d'abord, ce poste n'a en principe pas encore été créé puisque sa création doit être autorisée par les conseillers municipaux. Ceci est obligatoire avant d'y affecter qui que ce soit. De plus, même si vous décidez – et vous avez la majorité – de le créer ce soir, je n'en doute pas, pour être pourvu, il devrait normalement faire l'objet d'une publicité obligatoire en respect du principe d'égal accès à la Fonction Publique. Ce principe stipule

qu'il s'oppose à ce qu'un poste soit réservé, que ce soit pour une personne interne ou externe à la collectivité et qu'en application de ce principe, toutes les vacances d'emploi doivent faire l'objet d'une publicité. L'article 41 de la loi 84-53 indique ainsi que « *lorsqu'un emploi permanent est créé – ce qui serait le cas – ou devient vacant, l'autorité territoriale en informe le centre de gestion compétent qui assure la publicité de cette création ou de cette vacance* ». Avez-vous fait le nécessaire pour être en conformité avec ce principe ? Dans ce cas, nous vous demandons de nous fournir la preuve des publicités concernant cette création d'emploi et de leur communication au centre de gestion.

Ma deuxième remarque porte sur l'article 12 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 qui prévoit que « *toute nomination ou toute promotion dans un grade qui n'intervient pas exclusivement en vue de pourvoir à un emploi vacant et de permettre à son bénéficiaire d'exercer les fonctions correspondantes est nulle* ». En cas de suppression d'emploi, le fonctionnaire est affecté, mais ce n'est pas le cas puisque vous lui créez un emploi subalterne et vous nommez une directrice intérimaire.

Il y a bien création d'un emploi. Nous pensons qu'il s'agit d'une décision moralement contestable, voire comme je l'ai dit tout à l'heure, en raison de la non-publicité autour de ce poste, d'une décision attaquable en justice. Par conséquent, nous nous y opposons. Merci.

M. le Maire MEYER : La question est beaucoup plus profonde parce que vous vous faites l'écho de certaines réactions. J'ai à gérer le mécontentement des professeurs pour une raison de dysfonctionnement du Conservatoire. À ce titre, j'avais assisté à la rentrée il y a un peu plus d'un an et nous avons lancé un audit pour voir ce qu'il se passe. Aujourd'hui, cet audit fait apparaître une conclusion mettant le doigt sur le dysfonctionnement du Conservatoire. Cela n'est pas seulement l'écho d'une partie des professeurs, mais également des parents. Je passe sur le reste et je laisse Mme l'Adjointe rapporter ce que nous avons constaté avec la conclusion de l'audit commandé.

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN : Mme VALENTIN, j'espère que vous comprendrez que je ne puisse pas forcément répondre à toutes vos questions puisque je ne parlerai pas, par exemple, du cas particulier d'Hélène SANGLIER et des causes qui ont amené à une telle décision puisque c'est un dossier interne aux services de la Ville et qui n'a pas à être étalé en public, ne serait-ce que par respect pour Mme SANGLIER. Sachez qu'après approbation à une très large majorité de la Commission Administrative Paritaire soumise à l'approbation du point 15 concernant le tableau des effectifs par le Conseil Municipal, vous l'avez rappelé, vous avez tout à fait raison, Mme SANGLIER devrait occuper le poste de directrice adjointe du Conservatoire à partir du 26 mars et effectivement, une directrice par intérim prendra également ses fonctions dès demain à condition que ce point soit validé ce soir. Il ne s'agit pas du tout d'une mise au placard comme M. HILBERT a pu le supputer, mais simplement d'une mobilité dans l'intérêt du service. M. le Maire rappelait effectivement que nous avons été à l'écoute de tous. Des dysfonctionnements ont été constatés depuis 2016 et nous avons vraiment été à l'écoute de tout le personnel du Conservatoire, des

parents d'élèves et des usagers. Une procédure de médiation a été entamée à la rentrée. Malheureusement, elle n'a pas été concluante. Nous avons tenté de faire évoluer les choses dans le bon sens et dans le sens de l'apaisement, mais sans y parvenir. Il devenait totalement indispensable de prendre des mesures de restructuration administrative du Conservatoire, c'est ce qui sera fait dans les prochains jours et dans les prochains mois puisqu'un appel à candidatures sera lancé pour recruter un directeur ou une directrice le plus rapidement possible. J'espère que nous arriverons à ce recrutement à la rentrée 2019.

M. le Maire MEYER : Dans le strict respect du statut des agents territoriaux avec un passage et un vote des Commissions Technique et Paritaire.

Au-delà de cela, il ne m'est pas possible de populariser ou de donner la publicité à quelques cas particuliers en rapport avec la gestion du personnel. S'il y avait des opposants, des recours sont possibles. Il s'agit de les utiliser pour faire entendre raison dans la mesure où l'une ou l'autre personne était d'avis que la procédure n'est pas respectée. Je confirme qu'il y avait un dysfonctionnement profond dans le fonctionnement du Conservatoire. J'ai laissé filer pendant plus d'un an pensant qu'une solution serait trouvée, solution à laquelle nous ne sommes pas arrivés.

Mme SANCHEZ.

Mme SANCHEZ : M. le Maire, indépendamment de la personne de Mme SANGLIER, serait-il possible d'avoir des renseignements sur le résultat de l'audit qui a eu lieu ?

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci. M. le Maire. Je voulais dire quand même que dire que l'on ne parle pas du cas de Mme SANGLIER est un peu hypocrite, on en parle forcément puisqu'elle a été rétrogradée à un poste subalterne et que c'est d'ores et déjà acté sur la place publique. Ce n'est pas nous qui l'avons porté à la connaissance de tous. Ici, quand j'interviens, il ne s'agit pas de faire écho à qui que ce soit ni de défendre une position plutôt qu'une autre, mais de vous demander de respecter les règles de droit, donc l'obligation de publicité de vacance de poste.

M. le Maire MEYER : Aucun problème.

Mme VALENTIN : Montrez-moi cette publicité sur la vacance de poste.

M. le Maire MEYER : Nous allons publier le poste.

Mme VALENTIN : Vous ne pouvez pas le publier puisque vous l'avez déjà nommée. Vous ne pouvez pas publier une vacance de poste en disant que les personnes peuvent y postuler alors que vous avez déjà nommé quelqu'un. C'est faux.

M. le Maire MEYER : Le poste de directeur sera publié.

Mme VALENTIN : Non, ce n'est pas le poste de directeur qui est créé, mais celui de directrice adjointe.

M. le Maire MEYER : C'est normal !

Mme VALENTIN : Non, ce n'est pas normal. Vous êtes en contradiction avec la loi.

M. le Maire MEYER : Vous restez sur votre avis.

Mme VALENTIN : Oui, je le maintiens.

M. le Maire MEYER : Nous maintenons la proposition qui vous est faite ce soir pour la création du poste de directeur adjoint.

M. MEISTERMANN.

M. MEISTERMANN : M. le Maire, chers collègues, je ne suis pas juge des griefs retenus à l'encontre de Mme SANGLIER, mais au vu de ce point sur lequel nous nous rendons compte qu'il y a un vrai manque de lisibilité, nous apprenons le nom de la personne qui est incriminée et pour qui le poste est créé. Comme cela a été dit sur le manque de légitimité, notre groupe n'arrive pas à se résoudre à voter sur ce point. Merci.

M. le Maire MEYER : Il faut néanmoins que chacun reste à sa place. Le Conseil Municipal est là au regard des postes, mais pas au titre des personnes concernées qui sont du ressort de l'exécutif et du seul exécutif. Sinon, il s'agirait d'une ingérence. En l'occurrence, nous proposons la création d'un poste de directeur adjoint. C'est la compétence du Conseil Municipal. C'est notre proposition et nous la maintenons. Soit vous pouvez vous abstenir, soit vous pouvez être contre, soit vous pouvez approuver.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec neuf oppositions.

16. Exploitation de la Patinoire municipale de Colmar - Principe du recours à la délégation de service public.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Bien, au départ pour le principe d'acceptation, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé.

17. Conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la commission de délégation de service public relative à l'exploitation de la patinoire municipale de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint, généralement nous ouvrons la composition à toutes les sensibilités politiques du Conseil Municipal, étant

entendu que nous ferons logiquement appel aux élus faisant partie de la Commission d'Appel d'Offres. Quels sont ces membres ?

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : M. le Maire, les quatre titulaires que nous proposerons au titre du groupe majoritaire puisés dans la Commission d'Appel d'Offres sont MM. REMOND, RENIS, DENZER-FIGUE et GRUNENWALD. Il restera donc un poste proportionnel à pourvoir.

Deux postes suppléants seront ouverts aux deux autres groupes, ceux de M. HILBERT et de Mme VALENTIN.

M. le Maire MEYER : Je sou mets cette proposition à votre approbation. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La proposition est acceptée.

18. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2019 – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

19. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et l'association "Colmar Sports Événements" dans le cadre de l'organisation à Colmar d'une étape "arrivée" de l'édition 2019 du Tour de France.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est un événement qui crée plutôt l'emballement au niveau des partenaires. Je rappelle rapidement le budget. Le forfait de participation payable par la Ville est de 120 000 euros. Les autres frais d'organisation tournent autour de 180 000 euros, donc un total grosso modo de 300 000 euros. Nous avons prévu de solliciter nos différentes institutions comme la Région Grand Est, le Département du Haut-Rhin et l'Association départementale du tourisme. Les engagements de ces trois partenaires se situent au-delà de ce que nous espérions, donc c'est déjà une bonne note. Venant des partenaires privés où la participation globale était estimée à 150 000 euros, nous sommes en train de franchir cette barre, ce qui dénote dès lors une excellente participation à partir de toutes celles et tous ceux qui souhaitent participer au financement de cette épreuve sportive. C'est de bon augure pour les uns et les autres.

Je reviens sur le rapport. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ?
Le rapport est approuvé.

20. Attribution de bourses au permis de conduire voiture.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

21. Inscription au Livre Foncier d'une servitude de passage à pied au profit de la Ville - rue Aristide Briand.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

22. Transaction immobilière : régularisation foncière - trottoir rue de la grenouillère.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, cela fait presque deux hectares rue de la grenouillère qui sont concernés. Je plaisante, bien sûr.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Oui, un tout petit morceau.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

23. Concession de service relative au mobilier urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN.

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Je voterai contre, tout simplement parce que je trouve ces mâts complètement surannés, désuets et à côté des nécessités actuelles de la publicité qui sont les smartphones, les applications, etc. Je ne suis pas plus favorable à ces applications non plus, mais bon, en l'occurrence, cela dénature complètement les entrées de villes et c'est laid dans le paysage. Nous pourrions nous en passer, ce sont des choses du siècle dernier, donc je voterai contre.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : L'entrée de ville n'est pas concernée, ce sont les mobiliers existants.

M. WAEHREN : Non, ce sont les mâts.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Non, ce sont les MUPI, les mobiliers urbains situés au centre-ville ou aux abords du centre-ville. Tu fais allusion aux panneaux 4x3 qui sont...

M. WAEHREN : Aux entrées de villes.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Non.

M. WAEHREN : Aux pénétrantes, c'est marqué dans le rapport, page 2.

M. le Maire MEYER : Nous enregistrons l'avis de notre collègue. Je soumetts le rapport au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec une opposition.

24. Conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la Commission de concession de service de mobilier urbain de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Même méthode que tout à l'heure, si vous en étiez d'accord.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La désignation est acceptée.

25. Conventions de concession de droit d'occupation de places de stationnement dans le futur parking de la Montagne Verte - Amodiation avec la SARL DES COMPTOIRS et avec la SARL SODICO IMMOBILIER.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

26. Challenge inter-écoles de la Prévention Routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

27. Cession des véhicules de service programme 2019.

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

28. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

29. Arbre symbolique (un arbre ou chèques cadeaux ou ouverture d'un livret d'épargne pour une naissance).

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Merci, mes chers collègues. C'était le dernier point de l'ordre du jour. Je crois pouvoir vous dire que ce soir vous avez battu tous les records : 50 minutes pour 29 points. Nous ne pouvons pas mieux faire et pourtant, le débat démocratique s'est installé puisque les uns et les autres ont eu le droit à la parole. Merci encore, d'abord pour votre présence, pour votre participation. La séance est levée. Merci beaucoup.

FIN DE LA SEANCE : 19 HEURES 25